

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue par **vidéoconférence, le jeudi, dix-septième jour du mois de février deux mille vingt-deux (17 février 2022), SEIZE HEURES (16 H)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2022-02-5295

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2022
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Réfection d'une remorque – Entreprise Nitram 2007 enr.
8. Nomination d'un représentant aux comités de vigilance des sites d'enfouissement d'Énercycle situés à Saint-Étienne-des-Grès et Champlain
9. Octroi d'un contrat pour la construction du fond de la cellule no 6 au LET de Saint-Étienne-des-Grès – fourniture de matériaux géosynthétiques (OS-894)
10. Octroi d'un contrat pour la construction de la station de pompage de la cellule no 6 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-895)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

11. Octroi d'un contrat pour des travaux de gestion des boues de bassin d'accumulation du LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-900)
12. Octroi d'un contrat pour l'analyse des échantillons prélevés au LET de Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2022-213)
13. Octroi d'un contrat d'ensemencement pour la végétalisation du recouvrement final partiel de la cellule d'enfouissement no 5 du LET de Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2022-215)
14. Augmentation de la limite globale des cartes de crédit
15. Résolution remplaçant la résolution d'autorisation 2021-10-5247 concernant l'utilisation du dépôt à neige usée sur le site de Saint-Étienne-des-Grès
16. Acquisition de deux (2) véhicules (DDP-2021-208)
17. Demande d'autorisation au MELCC – Modifications à l'usine de traitement des eaux du LET de Champlain
18. Demande d'autorisation au MELCC - Valorisation des cendres d'incinérateurs dans la couche de drainage de 300 mm du recouvrement final du LET de Champlain
19. Autorisation de signature – demande d'autorisation au MELCC concernant la gestion des eaux de ruissellement à l'écocentre de Shawinigan
20. Autorisation de signature d'un contrat d'occupation avec Les chemins de fer Québec-Gatineau pour un passage à niveau privé
21. Autorisation de signature d'un contrat d'occupation avec Les chemins de fer Québec-Gatineau pour un émissaire pluvial
22. Octroi d'un contrat pour le traitement et la valorisation des bardeaux d'asphalte (DDP-2021-216)
23. Octroi d'un contrat pour la valorisation des boues de fosses septiques déshydratées (DDP-2021-202)
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5296

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
20 JANVIER 2022**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 20 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-02-5297

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5298

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de février 2022, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5299

**RÉFECTION D'UNE REMORQUE – ENTREPRISE NITRAM
2007 ENR.**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'entériner le paiement par l'administration à l'entreprise Nitram 2007 enr. de la facture numéro 3090 d'un montant de 9 134,35 \$, taxes incluses et de la facture numéro 3100 d'un montant de 21 930,33 \$, taxes incluses.

Ces deux factures ont été émises dans le cadre de la réfection de la remorque à plancher mobile portant le numéro d'unité 3140021.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5300

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUX COMITÉS DE
VIGILANCE DES SITES D'ENFOUISSEMENTS
D'ÉNERGYCLE SITUÉS À SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS ET
CHAMPLAIN**

ATTENDU que l'article 57 de la Loi sur la qualité de l'environnement impose à l'exploitant de toute installation d'élimination déterminée par

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

règlement de former un comité dont la fonction est, entre autres, d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation ;

ATTENDU que l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles prévoit la formation d'un comité de vigilance par l'exploitant d'un site d'enfouissement technique et stipule, entre autres, que l'on doit y retrouver un représentant de l'exploitant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de nommer, monsieur Stéphane Comtois, directeur général, comme représentant de l'exploitant aux comités de vigilance des lieux d'enfouissement exploités par Énercycle et situés à Saint-Étienne-des-Grès et Champlain. La présente résolution remplace toute autre résolution préalable portant sur le même objet.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5301

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU
FOND DE LA CELLULE 6 AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-
GRÈS – FOURNITURE DE MATÉRIAUX
GÉOSYNTHÉTIQUES (OS-894)**

ATTENDU les travaux nécessaires pour la construction du fond de la cellule numéro 6 ;

ATTENDU la soumission reçue suite à un appel d'offres public ;

Entreprise	Prix (taxes en sus)
FC Géosynthétiques inc.	1 459 708, 00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-894 pour la fourniture de matériaux géosynthétiques pour la construction du fond de la cellule numéro 6 au LET de Saint-Étienne-des-Grès, à l'entreprise FC Géosynthétiques inc. pour un montant de 1 459 708 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-02-5302

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA
STATION DE POMPAGE DE LA CELLULE NO 6 AU LET DE
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-895)**

ATTENDU les soumissions reçues suite à l'appel d'offres public pour la construction de la station de pompage de la cellule numéro 6 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-895) ;

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Pompes Villemaires	734 540, 00 \$
Construction Deric inc.	793 168, 00 \$
Allen Entrepreneur	869 500, 00 \$

ATTENDU les analyses et recommandations de l'administration :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat OS-895 pour la construction de la station de pompage de la cellule numéro 6 au LET de Saint-Étienne-des-Grès, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pompes Villemaires pour un montant de 734 540 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5303

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE
GESTION DES BOUES DE BASSIN D'ACCUMULATION DU
LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-900)**

ATTENDU les soumissions reçues suite à l'appel d'offres public pour des travaux de gestion des boues de bassin d'accumulation du LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-900) ;

Entreprises	Prix / tonne sèche (taxes en sus)
Excent environnement	1 248, 00 \$
GFL Environnement	870, 00 \$

ATTENDU les analyses et recommandations de l'administration :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-900 pour des travaux de

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

gestion des boues de bassin d'accumulation du LET de Saint-Étienne-des-Grès, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GFL Environnement pour un montant de 870, 00 \$ la tonne sèche, taxes en sus, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5304

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ANALYSE DES
ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS (DDP-2022-213)**

ATTENDU les prix soumis suite à la demande de prix DDP-2022-213 pour l'analyse des échantillons prélevés au LET de Saint-Étienne-des-Grès ;

Entreprises	Prix (taxes en sus)	Conformité
Bureau Veritas	55 191,00 \$	Oui
Eurofins-Environex	53 804,00 \$	Non
Agat Laboratoire	-	-

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME NANCY MIGNAULT, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par MONSIEUR GUY SIMON, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-213 pour l'analyse des échantillons prélevés au LET de Saint-Étienne-des-Grès à l'entreprise Bureau Veritas au montant de 55 191, 00 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5305

**OCTROI D'UN CONTRAT D'ENSEMENCEMENT POUR LA
VÉGÉTALISATION DU RECOUVREMENT FINAL PARTIEL
DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT NO 5 DU LET DE
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (DDP-2022-215)**

ATTENDU les prix soumis suite à la demande de prix DDP-2021-215 pour un contrat d'ensemencement pour la végétalisation du recouvrement final partiel de la cellule d'enfouissement numéro 5 du LET de Saint-Étienne-des-Grès ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Entreprises	Prix (taxes en sus)	Conformité
Conseiller forestier Roy	18 955,88 \$	Oui
Les Feuillages du Québec	25 556,33 \$	Non
Paysagiste Plus	13 414,66 \$	Oui

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-215 pour l'ensemencement pour la végétalisation du recouvrement final partiel de la cellule d'enfouissement numéro 5 du LET de Saint-Étienne-des-Grès au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paysagiste Plus, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5306

**AUGMENTATION DE LA LIMITE GLOBALE DES CARTES
DE CRÉDIT**

ATTENDU que la limite globale des cartes de crédit détenues par Énergycycle doit être augmentée à 120 000,00 \$ afin de répondre plus adéquatement aux besoins administratifs ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de signer des documents pour donner plein effet à cette augmentation de la limite de crédit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le président et la directrice des finances et trésorière, à signer, pour et au nom d'Énergycycle, la convention avec l'émetteur desdites cartes de crédit afin de donner plein effet à l'augmentation de la limite de crédit au montant maximum global de 120 000,00 \$, de même que tout autre document afférent.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-02-5307

**RÉSOLUTION REMPLACANT LA RÉSOLUTION
D'AUTORISATION 2021-10-5247 CONCERNANT
L'UTILISATION DU DÉPÔT À NEIGE USÉE SUR LE SITE DE
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

ATTENDU qu'Énercycle accepte de prolonger de deux années la possibilité pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'utiliser un dépôt à neige situé au LET de Saint-Étienne-des-Grès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, sous réserve que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès maintienne en tout temps les autorisations requises du MELCC et se conforme à ses frais à toute obligation afférente, il est résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document permettant à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'utiliser, durant l'année 2022 et 2023, le dépôt à neige situé au LET de Saint-Étienne-des-Grès, et ce, pour un montant de 500 \$ par année, taxes en sus.

La présente résolution remplace la résolution numéro 2021-10-5247.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5308

ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES (DDP-2021-208)

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'entériner la signature par l'administration d'Énercycle, d'un contrat de vente conditionnel portant sur l'acquisition d'une camionnette Ford Maverick de l'entreprise Automobile J.P. Yergeau inc. pour un montant de 37 110,00 \$, taxes en sus. Ce contrat de vente conditionnelle est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu d'autoriser l'administration à signer un second contrat de vente conditionnel portant sur l'acquisition d'une camionnette Ford F-150 de l'entreprise Automobile J.P. Yergeau inc., pour un montant de 53 130,00 \$, taxes en sus. Ce contrat de vente conditionnelle est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière ou le directeur des affaires juridiques et greffier ou le directeur Opérations et infrastructures à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5309

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC –
MODIFICATIONS À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX
DU LET DE CHAMPLAIN**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie (Énercycle), tout document requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour autoriser des modifications à l'usine de traitement des eaux au LET de Champlain.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5310

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC -
VALORISATION DES CENDRES D'INCINÉRATEURS DANS
LA COUCHE DE DRAINAGE DE 300 MM DU
RECOUVREMENT FINAL DU LET DE CHAMPLAIN**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie (Énercycle), tout document requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour autoriser la valorisation des cendres d'incinérateurs dans la couche de drainage de 300 mm du recouvrement final au LET de Champlain.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5311

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE
D'AUTORISATION AU MELCC CONCERNANT LA GESTION
DES EAUX DE RUISSELLEMENT À L'ÉCOCENTRE DE
SHAWINIGAN**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Comtois ou un représentant de la firme FNX-Innov à signer, pour et au nom de la

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Régie (Énercycle), tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre d'une demande d'autorisation en ce qui concerne la gestion des eaux de ruissellement à l'écocentre de Shawinigan.

La présente résolution remplace la résolution numéro 2021-09-5237.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5312

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT
D'OCCUPATION AVEC LES CHEMINS DE FER QUÉBEC-
GATINEAU POUR UN PASSAGE À NIVEAU PRIVÉ**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur Opérations et infrastructure ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer avec l'entreprise *Les Chemins de fer Québec-Gatineau* un contrat d'occupation substantiellement conforme à un projet daté du 2 février 2022.

Il est également résolu d'autoriser le directeur Opérations et infrastructure ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5313

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT
D'OCCUPATION AVEC LES CHEMINS DE FER QUÉBEC-
GATINEAU POUR UN ÉMISSAIRE PLUVIAL**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur Opérations et infrastructures ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer avec l'entreprise *Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc.* un contrat d'occupation substantiellement conforme à un projet joint à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser le directeur Opération et infrastructures ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-02-5314

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRAITEMENT ET LA
VALORISATION DES BARDEAUX D'ASPHALTE (DDP-2021-
216)**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer à l'entreprise Bellemare Environnement un contrat pour le traitement et la valorisation des bardeaux d'asphalte reçus aux écocentres d'Énercycle et en provenance de clients d'Énercycle, au coût unitaire de 58,85 \$ la tonne, taxes en sus, et ce, selon les termes et conditions de la demande de prix DDP-2021-216.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5315

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VALORISATION DES
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DÉSHYDRATÉES (DDP-
2021-202)**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer à l'entreprise Englobe un contrat pour la valorisation des boues de fosses septiques déshydratées de l'usine de traitement d'Énercycle située à Saint-Étienne-des-Grès pour un prix pour adjudication de 10 700,00 \$, taxes en sus, et ce, selon les termes et conditions de la demande de prix DDP-2021-202.

Il est également résolu d'autoriser le directeur Opérations et infrastructures ou le directeur adjoint Transport, recyclages, services clientèle à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-02-5316

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à seize heures treize minutes (16 h 13).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE